

# Le sport, un droit pour toutes et tous

**Rendre effectif le droit au sport pour toutes et tous se heurte à de multiples obstacles : l'exemple de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) en Seine-Saint-Denis l'illustre bien, mais montre aussi tout le champ des possibles.**

Clément RÉMOND, coprésident du comité de Seine-Saint-Denis de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

**S**ur les espaces sportifs du collège Joliot-Curie de Stains, chaque lundi de 17h30 à 19h, des personnes en situation de handicap, certains de leurs proches, et des jeunes du collège, jouent et pratiquent ensemble des activités physiques et sportives. Cet espace de proximité pour la pratique sportive partagée a été impulsé en 2017 par la FSGT 93<sup>(1)</sup>, en fédérant de nombreux acteurs dont la ville, le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, l'IME et EMP<sup>(2)</sup> Henri-Wallon, le collège Joliot-Curie et le club omnisports FSGT de l'Espérance sportive de Stains. Cette coopération permet de garantir une pratique sportive régulière et pérenne pour les personnes handicapées de la ville. La pratique partagée avec les valides, devenant rencontre sportive nourrissant la rencontre humaine et l'altérité, contribue à la construction d'une société commune, inclusive et égalitaire. L'ambition de la FSGT 93 est de porter un projet de société qui met au centre le développement humain et l'égalité sous toutes leurs formes et reconnaît comme un besoin fondamental les activités humaines qui ne sont pas centrées sur l'utilitarisme. Le sport est constitutif de ce qui fait notre humanité et fait partie de l'une

(1) Comité départemental de Seine-Saint-Denis de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). La FSGT est une fédération de sport populaire, omnisports et affinitaire. Son comité de Seine-Saint-Denis rassemble deux cents associations sportives et quinze mille adhérentes et adhérents qui pratiquent cinquante disciplines, en compétition comme en loisir. Voir [www.fsgt93.fr](http://www.fsgt93.fr).

(2) Respectivement Institut médico-éducatif et Externat médico-pédagogique.

(3) [www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights](http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights).

(4) [www.olympic.org/fr/documents/charte-olympique](http://www.olympic.org/fr/documents/charte-olympique).

de ces créations humaines qui donnent sens à nos vies. L'appropriation culturelle de ses techniques et tactiques, de ses modalités de rencontre, de ses valeurs et ses relations humaines est un vecteur constitutif d'une éducation émancipatrice. En cela, le sport devient un droit pour toutes et tous : la FSGT 93 place cette conception au cœur de son action, s'intéresse à ce qui relève des inégalités, des injustices et agit pour que les personnes qui en sont exclues puissent accéder à ce droit, à travers une approche globale. Engagement, courage, persévérance, innovations sont alors de mise afin de rompre avec le modèle dominant d'un sport pouvant générer des inégalités notoires.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme prend en compte le droit à la culture : dans l'article 22 avec «les droits culturels», dans l'article 26 comme «droit à l'éducation» et dans l'article 27 comme «droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté»<sup>(3)</sup>. C'est qu'elle est facteur de perfectionnement et de développement humains.

La rencontre entre le sport et les libertés fondamentales se fait au travers de la Charte olympique : «La pratique du sport est un droit de l'Homme. Chaque individu doit

*avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play.» Y figurent les principes régissant l'ensemble du mouvement sportif: «La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.»<sup>(4)</sup>*

## Le travail sur la féminisation et la mixité

Si ces visions théoriques et ces textes universels ont le mérite de garantir des principes fondateurs et un cadre de référence, la réalité nous fait constater qu'il faut aller bien au-delà. Le droit au sport induit de franchir des barrières sociales et sociétales jusqu'alors jamais dépassées : ainsi dans les années 1960, alors que les autorités sportives et sociétales les interdisaient, la FSGT et son comité de Seine-Saint-Denis organisent les premières compétitions féminines de judo, de lutte et de football. La FSGT 93, dès les années 1980, est la pre-



**La Seine-Saint-Denis cumule inégalités et retards par rapport au reste du territoire français : seulement seize équipements sportifs pour dix mille habitants, dont 40 % ont plus de 35 ans.**

mière à inscrire au programme de ses compétitions d'athlétisme les courses de fond, de steeple, le lancer du marteau, le triple saut et le saut à la perche pour les femmes. Plus largement, cela fait seulement vingt et un ans que la boxe pour les femmes est autorisée en compétition ; elle figure aux JO depuis... 2012, alors qu'elle y est depuis 1904 pour les hommes !

L'innovation, la formation à l'égalité et le travail des contenus des activités ont permis de renverser les barrières et les conservatismes qui se dressaient devant l'accès de toutes à l'ensemble des disciplines. Un pôle « féminisation et mixité » a été créé en 2018, constituant une structure de réflexion, de construction stratégique, de développement de projets et donnant la possibilité aux filles et aux femmes de prendre des responsabilités dans le comité et dans leurs clubs. Parallèlement, des formations de dirigeantes sportives et d'encadrantes sont proposées à toutes les associations sportives de la FSGT 93,

**Ci-dessus le Festival départemental des pratiques partagées (mai 2017) au stade de la Motte, à Bobigny. Ces pratiques, devenant rencontres sportives nourrissant la rencontre humaine et l'altérité, contribuent à la construction d'une société commune, inclusive et égalitaire.**

(5) [www.lemonde.fr/banlieues/article/2018/06/03/la-faillite-de-l-etat-en-seine-saint-denis\\_5308880\\_1653530.html](http://www.lemonde.fr/banlieues/article/2018/06/03/la-faillite-de-l-etat-en-seine-saint-denis_5308880_1653530.html). Voir également [www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1014.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1014.asp).

(6) Institut régional de développement du sport ([www.irds-idfr/etudes-publications/nos-publications/les-dossiers-de-lirds/pratique-sportive/la-pratique-sportive-en-seine-saint-denis.html](http://www.irds-idfr/etudes-publications/nos-publications/les-dossiers-de-lirds/pratique-sportive/la-pratique-sportive-en-seine-saint-denis.html)).

(7) Chiffres de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) 93, 2018.

gratuites, visant à faire émerger plus de filles et de femmes ayant des responsabilités dans la vie associative et dans l'encadrement de nos activités sportives. Au-delà d'une égalité et d'une parité essentielles, nous savons que le phénomène d'identification joue un rôle important dans le développement des pratiques sportives féminines.

### **« Rupture d'égalité » en Seine-Saint-Denis ?**

En Seine-Saint-Denis, chaque jour, nous constatons les inégalités croissantes et le non-respect des droits de la République. Des inégalités d'accès à la culture dont le sport, l'éducation, la santé, la justice... qui accentuent le sentiment de relégation de la population. Une ségrégation territoriale qui rompt le contrat social avec l'Etat. Si l'implication des acteurs associatifs, éducatifs, sociaux, et des collectivités territoriales est réelle, le rapport parlementaire de François Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo du 31 mai 2018 dénonce la faillite de l'Etat

en Seine-Saint-Denis, particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la justice, de la police et de la santé<sup>(5)</sup>. A tel point que les élus de Seine-Saint-Denis ont attaqué l'Etat en justice pour « rupture d'égalité ». Le sport n'y échappe pas, et la Seine-Saint-Denis cumule inégalités et retards par rapport au reste du territoire français, comme le démontre le rapport « La pratique sportive en Seine-Saint-Denis », établi par l'IRD<sup>(6)</sup>. Citons quelques données sociologiques particulièrement frappantes et révélatrices : le département de la Seine-Saint-Denis est le plus jeune de France, le 5<sup>e</sup> département le plus peuplé, 40 % de sa population vit en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et il compte seulement seize équipements sportifs pour dix mille habitants (en moyenne cinquante pour dix mille, en France), dont 40 % sont vieux de plus de 35 ans ! 58 % des enfants qui entrent en 6<sup>e</sup> ne savent pas nager<sup>(7)</sup>, très peu de personnes en situation de handicap ont accès à la pratique (qui

plus est, 1 % des équipements sportifs sont accessibles), le nombre total de licenciés dans le département s'établit à 15 % de la population, contre 20 % en Ile-de-France et 25 % en France et, parmi eux, seulement 30 % sont des femmes<sup>(8)</sup>.

Pourtant, c'est bien à l'Etat de garantir ce droit à la pratique du sport et permettre à tout être humain de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix, quels que soient sa situation sociale, son sexe, son âge, son origine ou son handicap.

### **«Sortir le sport des stades et des gymnases»**

En Seine-Saint-Denis, les créations et les implications concrètes des organisations qui inventent et créent pour résister à cette situation de ségrégation sont d'une grande richesse. Ainsi, le comité départemental de la FSGT 93 assume de fait, en Seine-Saint-Denis, une mission de service public du sport: «*Première fédération sportive dans les quartiers politique de la ville en Seine-Saint-Denis, la FSGT agit de fait pour le droit au sport pour toutes et tous. Son ancrage et son projet associatif lui imposent avant tout d'analyser les besoins de la population pour proposer ensuite de construire des projets, contenus d'activités et formes de vie associative adaptées. L'expérience du comité FSGT de Seine-Saint-Denis en matière de pratiques partagées entre valides et personnes en situation de handicap est une très bonne illustration de sa capacité à proposer des contenus associatifs et sportifs, en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés, permettant le droit au sport, sans distinction de situation sociale ou physique*», explique Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, coprésidente de la FSGT nationale et élue au CNOSF<sup>(9)</sup>.

Il s'agit de développer l'ensemble des conditions qui garantissent l'accès pour tous et toutes à un sport de qualité, qui permette l'émancipation de chacun et cha-

### **Dans un contexte inédit pour le sport français, où la nouvelle gouvernance qui se met en place, associée aux politiques austéritaires, entraîne une privatisation galopante de la pratique sportive et donc un renforcement des inégalités, le droit au sport est menacé.**

(8) Tendances 2017, ministère des Sports ([www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Statistiques/Chiffres-cles/](http://www.sports.gouv.fr/organisation/publication-chiffres-cles/Statistiques/Chiffres-cles/)).

(9) Comité national olympique et sportif français.

(10) Le Centre national pour le développement du sport, établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des Sports, contribue à la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la correction des disparités territoriales de l'offre d'équipements sportifs. Ses recettes proviennent principalement de prélèvements sur les recettes de la Française des jeux, de prélèvements d'autres opérateurs de paris sportifs, et des produits sur les droits télévisuels appelés également «taxe Buffet».

cune à son plus haut niveau de développement et d'accomplissement, avec une conception qui met au centre l'activité et le progrès de tous et toutes, dans un jeu constitué des ingrédients fondamentaux de la culture. De nombreuses actions sont menées en ce sens par la FSGT 93, par le prisme du développement de la vie associative et par une implication qui nous amène à aller au-devant de la population. La FSGT 93 développe ainsi l'escalade populaire en Seine-Saint-Denis en faisant venir la montagne aux pieds des tours, dès les années 1980. Elle organise les Olympiades de la paix, les sports vacances, devenus Ville vie vacances (VVV), dispositifs gratuits d'animations sportives pour la population et notamment les jeunes et les enfants qui ne partent pas en vacances. Lutter contre les inégalités, c'est aussi aller là où se trouvent ceux qui ne pratiquent pas, sortir le sport des stades et des gymnases et animer nos dalles, nos quartiers, nos parcs, nos bassins naturels et canaux... Dernière action en date, le comité FSGT 93 a passé une convention avec un centre d'hébergement d'urgence pour des réfugiés, leur permettant de pratiquer du sport comme tout un chacun dans les associations sportives de la FSGT 93 s'étant portées volontaires. Chaque année, près de cinquante mille personnes participent à des activités proposées par la FSGT 93, que ce soit dans les associations sportives ou lors d'initiatives ouvertes à toutes et à tous.

### **L'impact des politiques d'austérité**

Mais comme la plupart des acteurs associatifs, notre engagement se voit impacté par le désengagement de l'Etat et les politiques austéritaires et libérales menées depuis de trop nombreuses années, réduisant au fur et à mesure notre capacité d'action : baisse des dotations

annuelles de l'Etat aux collectivités territoriales depuis quatre ans (près de dix milliards d'euros), suppression des contrats aidés, qui permettaient à de nombreuses associations sportives de renforcer leurs forces humaines, baisses successives du budget du ministère des Sports (-6 % en 2018, -7 % en 2019), qui s'établit désormais à 450 millions d'euros, soit 0,10 % du budget total de l'Etat, diminution des crédits CNDS<sup>(10)</sup> (en 2018, la FSGT 93 a subi une diminution de 40 % de ses crédits, impactant de nombreuses actions et l'obligeant à en arrêter d'autres), suppression annoncée de mille six cents postes de fonctionnaires « CTS » (conseillers techniques territoriaux)...

Dans ce contexte inédit pour le sport français, où la nouvelle gouvernance qui se met en place, associée aux politiques austéritaires, entraîne une privatisation galopante de la pratique sportive et donc un renforcement des inégalités, le droit au sport est menacé. L'accueil et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris et en Seine-Saint-Denis devraient inciter l'Etat à assumer de façon urgente ses responsabilités : il n'est pas acceptable d'accueillir la plus grande compétition sportive internationale tant que la Seine-Saint-Denis sera aussi ségréguée. Cette occasion unique doit être saisie dès maintenant, pour permettre au sport de devenir une grande cause nationale, qu'on lui donne les moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions qu'on lui prête, libérant les énergies pour faire vivre un autre sport qui place au centre l'émancipation et le progrès de l'Homme, qui essaie de promouvoir une forme de rencontre compétitive centrée sur d'autres modes de relations que celles de la domination ou de l'élimination... Un sport plus humain, un sport humaniste. ●